

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE TEILHEDE

### ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TEILHEDE

Par arrêté n°2024-023 du 24 octobre 2024, le Maire de Teilhède a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU portant sur la reprise de différentes pièces du PLU.

La personne responsable de cette procédure d'évolution du PLU, est la commune de Teilhède représentée par Monsieur CHARBONNEL, Maire. A l'issue de l'enquête publique unique, le conseil municipal approuvera la procédure, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours consécutifs à partir du lundi 18 novembre 2024 à 16h30 au mercredi 4 décembre 2024 à 12h00, à la Mairie de Teilhède, siège de l'enquête (3 route de Manzat – 63460 TEILHEDE), aux heures et jours habituels d'ouverture au public : les lundi de 16h30 à 19h30, mercredi de 9h00 à 12h00 et samedi de 9h30 à 11h30 ;

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur le site internet <https://www.ville-teilhede.com> (rubrique Tourisme & Plu/Plu & Urbanisme)
- en version papier au siège de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures habituels,

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre papier d'enquête présent au siège de l'enquête,
- par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :
  - o Adresse postale : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de TEILHEDE – 3 route de Manzat – 63460 TEILHEDE
  - o Adresse électronique : [mairie.teilhede@orange.fr](mailto:mairie.teilhede@orange.fr)
- lors des permanences du commissaire enquêteur les :
  - o Le lundi 18 novembre 2024 de 16h30 à 19h00
  - o Le samedi 30 novembre 2024 de 9h30 à 11h30
  - o Le mercredi 4 décembre 2024 de 9h00 à 12h00

Le dossier soumis à l'enquête publique unique comprend :

- une note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement,
- le projet de modification du plan local d'urbanisme comprenant un rapport de présentation et les pièces modifiées (zonage, règlement, OAP, emplacements réservés, servitudes d'utilité publique)
- les pièces administratives liées à la procédure de modification du plan local d'urbanisme,
- tous les avis des personnes publiques associées et consultées.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par la commune de Teilhède, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Puy-de-Dôme. En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le site internet de la commune de Teilhède (<https://www.ville-teilhede.com> - rubrique Tourisme & Plu/Plu & Urbanisme) et par affichage à la mairie (3 route de Manzat) et sur tous les panneaux d'affichage de la commune de Teilhède.

Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Teilhède et sur le site internet de Teilhède pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,  
CHARBONNEL Pascal